

Objet :
Gisement de coques de La Baule

Maire de La Baule-Escoublac
Président de la Communauté
d'agglomération Cap Atlantique

N/Réf. CN/ JB/ct – 2015.108

44504 La Baule cedex

Nantes, le 29 septembre 2015

Monsieur le Président,

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer

Établissement public à caractère
industriel et commercial

Centre de Brest
Zone Industrielle de la Pointe du
Diable
CS10070
29280 Plouzané
France

téléphone 33 (0)2 98 22 40 40
télécopie 33 (0)2 98 22 45 45
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 716 368
APE 7219Z
SIRET 330 716 368 00297
TVA FR 48 330 716 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

Par votre courrier du 11 septembre 2015, vous sollicitez l'Ifremer sur l'évolution du gisement de coques de la plage Benoît à La Baule, et sur les mesures de gestion dont il fait l'objet.

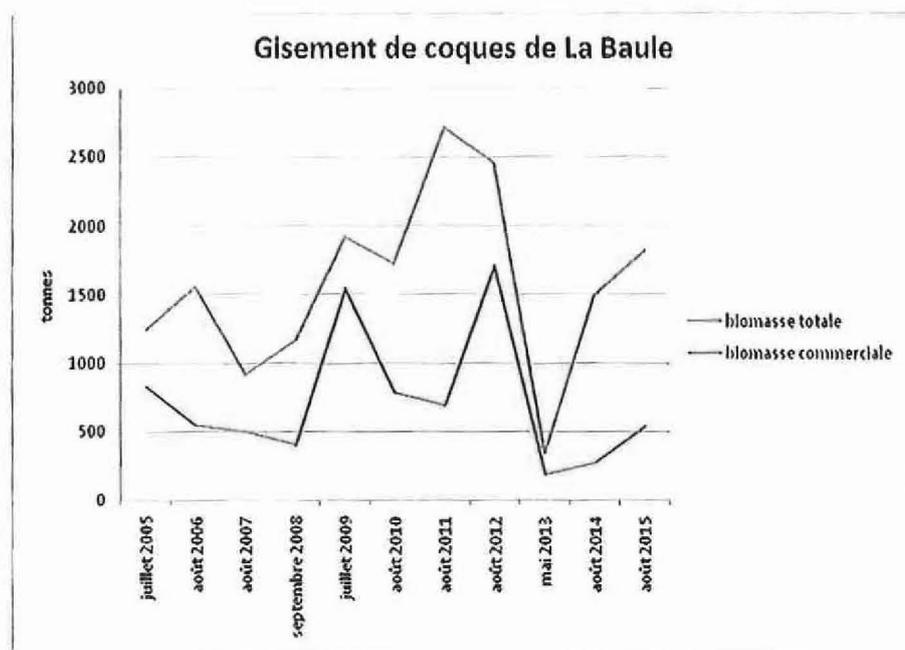
L'exploitation professionnelle de ce gisement fait l'objet d'un suivi annuel depuis 2004. Le protocole de suivi et de traitement des données collectées a été défini par l'Ifremer. Il est rappelé ci-dessous.

La surface totale du gisement est estimée à 250 ha dont une surface accessible par coefficient de marée de 100 de 104 ha. Cette dernière a été découpée en huit zones, à l'intérieur desquelles 43 stations de prélèvement ont été positionnées de façon aléatoire, et sont observées tous les ans. Un cadrat de 0,25 m² est placé sur le sol à chaque station : toutes les coques qu'il contient sont prélevées au râteau et mesurées au pied à coulisse.

Ces prélèvements permettent de réaliser une estimation de la biomasse totale de coques, laquelle se divise en biomasse commerciale constituée des coques de taille supérieure à 30 mm, et en biomasse non commerciale constituée des coques de taille inférieure à 30 mm.

Ce protocole a été transféré au comité régional des pêches et des élevages marins des pays de Loire (COREPEM) qui le met en œuvre chaque année, puis en soumet les résultats à l'Ifremer pour validation et proposition de recommandations de gestion.

Les biomasses de coques estimées sont fluctuantes comme le montre le graphique ci-dessous, sans montrer de tendance particulière. La biomasse totale pour l'année 2015 est comparable aux valeurs estimées en 2009 et en 2010.



Par ailleurs, les décompositions en tailles des biomasses sont analysées. L'année 2015 est caractérisée par la quasi absence de naissain, composé de coques d'environ 10 mm.

La qualité microbiologique des coques de la station « plage Benoît » est également suivie dans le cadre du réseau de surveillance REMI et des prélèvements mensuels sont effectués. Les résultats sur trois ans (2012-2014) acquis par l'Ifremer et l'Agence Régionale de Santé ont permis de classer cette zone en qualité sanitaire B. Ce classement entraîne la nécessité de purifier les animaux avant la consommation. Cette obligation n'est pas un problème pour les pêcheurs professionnels qui se sont organisés pour la respecter.

Une surveillance événementielle de mortalité de mollusques est en outre mise en œuvre par l'Ifremer pour le compte de la Direction Générale de l'Alimentation (Réseau REPAMO 2). A ce jour, aucune déclaration de mortalité anormale de coques dans cette zone n'a été signalée dans ce cadre.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Directeur du centre Atlantique